



CONSEIL MUNICIPAL
=====

SEANCE du 9 juin 2023
=====

PROCES-VERBAL

PRESENTS : Mr Lionel JOUINEAU, Maire, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC, Mme Joëlle GUIMARD, Adjoint, Mr Gérard MONTOIR, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mr Robert LECHAT, Mme Laurence MORICE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS: Mr Michel SEGUY (pouvoir à Lionel JOUINEAU), Mr Yannick SEVESTRE (pouvoir à Gérard MONTOIR), Mr Patrick LEMESLE (pouvoir à Joëlle GUIMARD), Mme Anne-Sophie REGENT (pouvoir à Patrice KERVADEC), Mme Mélanie LEMASSON

*Le quorum étant atteint à 18h00, Mr le Maire déclare la séance ouverte.
Mme Joëlle GUIMARD a été élue secrétaire de séance*

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal 16 mai 2023

Information sur les décisions prises par le Maire :

DC 2023 006 du 25/05/2023 : Signature d'une convention avec le CDG56 pour leur confier le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi – coût de la prestation : 245.00€TTC pour le dossier d'un agent titulaire.

Il est ensuite procédé à l'examen de l'ordre du jour.

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Désignation des délégués

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Mr le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Gérard MONTOIR, Mr Robert LECHAT, Mr Patrice KERVADEC

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

La liste déposée et enregistrée : « Bien vivre à Saint-Perreux »

Elle est composée de :

Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Lionel JOUNEAU, Mme Joëlle GUIMARD;
Mr Jean-Jacques FRADIN, Mme Laurence MORICE, Mr Robert LECHAT

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12

Ont obtenu : liste « Bien vivre à Saint-Perreux » : 12 voix

Répartition des sièges:

La liste « Bien vivre à Saint-Perreux » est élue, se composant de 3 délégués et 3 suppléants.

Mr le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste « Bien vivre à Saint-Perreux »: 3 sièges

BUDGET COMMUNAL – Décision Modificative N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la commune,

Vu les décisions prises par l'assemblée délibérante,

Mr le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante de l'exercice 2023 du budget communal:

Section Investissement:

Dépenses - Article 231	- 2 000.00 €
Dépenses - Article 2111 - 056	+ 2 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal consent, à l'unanimité, à cette modification du budget.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Suppression et création d'emplois

Modification du tableau des effectifs

Mr Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents, à temps complet et à temps non complet, nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que certains de nos agents peuvent bénéficier cette année, d'un avancement de grade.

Après en avoir délibéré,

Considérant les promotions de grade pour cette année,

Vu les lignes directrices de gestion adoptées par arrêté du 1^{er} octobre 2021,

Vu la délibération relative aux taux de promotion pour les avancements de grade du mandat, en date du 11 janvier 2022,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Décide la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (à temps complet) au 1^{er} juillet 2023, et la création à cette même date d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe (à temps complet) ;
2. Décide la suppression d'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe (à temps complet) au 1^{er} juillet 2023, et la création à cette même date d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe (à temps complet) ;
3. Décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Filière Administrative – 3 emplois				
<i>Emplois</i>	<i>Service</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Vacant</i>	<i>Statut agent</i>
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	Secrétariat	Temps complet	Non	Fonctionnaire
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	Secrétariat	Temps complet	Non	Fonctionnaire
Adjoint Administratif	Numérique	Temps complet	Non	Contractuel
Filière Technique – 5 emplois				
<i>Emplois</i>	<i>Service</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Vacant</i>	<i>Statut agent</i>
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	Périscolaire	Temps non complet	Non	Fonctionnaire
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	Technique	Temps complet	Non	Fonctionnaire
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Technique	Temps complet	Non	Fonctionnaire
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Technique	Temps non complet	Non	Fonctionnaire
Adjoint Technique	Périscolaire	Temps non complet	Non	Fonctionnaire
Filière Animation – 1 emploi				
<i>Emplois</i>	<i>Service</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Vacant</i>	<i>Statut agent</i>
Adjoint d'animation	Animation	Temps complet	Non	Fonctionnaire
Filière Sociale – 1 emploi				
<i>Emplois</i>	<i>Service</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Vacant</i>	<i>Statut agent</i>
Agents Spécialisés Principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	Scolaire et périscolaire	Temps non complet	Non	Fonctionnaire ou contractuel
Filière Culture – 1 emploi				
<i>Emplois</i>	<i>Service</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Vacant</i>	<i>Statut agent</i>
Adjoint du patrimoine	Médiathèque	Temps non complet	Non	Fonctionnaire

INFORMATIONS

Néant

DATES À RETENIR

Dimanche 11 juin à 10h30 : Inauguration du puit rénové du Bois Hervé

Vendredi 23 juin à 19h : Rendez-Vous d'été

Vendredi 30 juin : Causerie à la Cale

Mardi 4 juillet à 20h : Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h00.

Procès-verbal approuvé en Conseil Municipal du ...4... juillet...2023...

Le secrétaire
Joëlle GUIMARD



Le Maire
Lionel JOUNEAU

